

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 10

Artikel: Engagements de l'armée au profit des autorités civiles : prolongation demandée jusqu'à fin 2007
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

re. Quant à la situation du pays neutre, auquel on reproche de se soustraire à l'action des *pays du Bien* contre les *pays du Mal*, on peut se référer aux développements de Jean-Jacques Langendorf, en insistant une fois de plus sur la différence fondamentale entre la «neutralité permanente et armée» d'une part, et la déclaration de neutralité dans un cas précis (avant ou après le début des hostilités), dans l'idée qu'elle sera respectée, à l'exemple des Pays-Bas et du Danemark en mai 1940.

Et la Suède n'a-t-elle pas «oublié» sa neutralité lorsqu'elle a transporté une division allemande entière, avec armes et

bagages, en Finlande pour aider Mannerheim contre les Russes en Carélie? Elle a aussi livré à l'Allemagne des millions de tonnes de son excellent acier, qui a pour qualité de renforcer considérablement la résistance des blindages.

Quant à la France, elle a subi par trois fois la guerre et la défaite pour avoir voulu la paix à tout prix lorsque l'Allemagne nazie

■ a occupé la Rhénanie en 1936;

■ à Munich en 1938 (avec l'occupation des Sudètes en 1939);

■ enfin en 1939-1940 pendant la «drôle de guerre», à laquelle il a été mis fin par un armistice pour lequel on a fait appel au maréchal Pétain.

Excusez ces développements, dont l'essentiel ne vous est sans doute pas inconnu, mais je m'étonne du silence de la presse autour d'éléments importants pour apprécier les décisions du Gouvernement et l'attitude de la population dans des circonstances concrètes qui n'ont rien de commun avec la situation d'aujourd'hui et peut-être de demain.

G. D.

Engagements de l'armée au profit des autorités civiles: prolongation demandée jusqu'à fin 2007

Le 26 mai 2004, le Conseil fédéral a décidé de proposer à l'Assemblée fédérale de prolonger les engagements subsidiaires de l'armée en faveur des autorités civiles pour la protection des ambassades, le renfort du Corps des gardes-frontière, ainsi que la sécurité aérienne. Trois engagements de l'armée en faveur des autorités civiles sont en cours, dans le domaine de la sécurité intérieure:

1. «AMBA CENTRO».— Engagement de formations de milice en service d'appui pour la protection de représentations étrangères ou de résidences protégées par le droit international.

2. «LITHOS».— Engagement de l'armée pour renforcer le Corps des gardes-frontière.

3. «TIGER/FOX».— Engagement de l'armée depuis le 1^{er}

juillet 2004 dans la sécurité aérienne.

Comme l'importance des menaces n'a pas changé et que la situation ne semble pas devoir évoluer, le soutien de l'armée en service d'appui aux autorités civiles reste nécessaire, le Conseil fédéral demande leur prolongation à l'Assemblée fédérale pour la durée de la période législative en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2007.